

Restauration collective et alimentation locale : déployer une stratégie efficace

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation permet de comprendre les leviers des collectivités en matière d'alimentation locale, de maîtriser le cadre réglementaire et de déployer une stratégie efficace en restauration collective.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Comprendre les enjeux et leviers d'action des collectivités en matière d'alimentation locale et de restauration collective.
- Identifier les cadres législatifs et dispositifs d'appui (loi EGAlim, PAT, etc.)
- Identifier les acteurs du territoire (agriculteurs, cuisines, fournisseurs, partenaires) à mobiliser pour sa stratégie.
- Maîtriser les leviers à activer pour faire de sa restauration collective une vitrine de l'engagement communal sur l'alimentation locale, saine et durable.

Description / Contenu

1. Contexte et enjeux : Souveraineté alimentaire en Bretagne et enjeux sociétaux,
2. Cadre réglementaire et politique : loi EGAlim, SRADDET, PRSE, plan alimentaire territorial (PAT), projets de territoires, Plan Climat, etc.
3. Leviers d'actions des collectivités et retours d'expériences bretons : compétences en lien avec la restauration collective et l'alimentation, présentation et analyse d'exemples d'actions favorisant l'alimentation locale, saine et durable prises par des collectivités engagées.
4. Emergence d'un diagnostic territorial et d'une gouvernance alimentaire : cartographie des restaurants collectifs, circuits d'approvisionnement, logistique, implication des acteurs économiques, associatifs et publics du territoire.
5. Développement du bio et local en restauration collective : Adaptation des menus, des pratiques culinaires et de l'approvisionnement, rédaction des marchés publics et structuration de l'offre locale et bio, maîtrise des coûts et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel ; Apports théoriques synthétiques et accessibles. Études de cas et retours d'expériences bretons. Temps d'échanges et de mise en perspective avec les réalités des participants. Supports pédagogiques remis aux participants. Leviers d'actions personnalisés à la fin de la formation.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

*Ingénieur agronome (AgroParisTech) de formation, **Quentin Vazeille** a commencé sa carrière au cabinet des élus de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Sur un poste transversal traitant des sujets environnementaux, il a travaillé tant sur le déploiement du Projet Alimentaire Territorial entre 4 collectivités que sur les enjeux de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur l'agglomération. Il a participé au renforcement des approvisionnements bio des cantines des 43 écoles publiques de la commune, avec une tarification différenciée. Arrivé il y a deux ans à Agrobio 35, il a accompagné une quinzaine de collectivités d'Ille-et-Vilaine, pour développer les circuits-courts et renforcer les approvisionnements bio et locaux des cantines scolaires. Son travail avec de nombreux partenaires lui permet d'avoir une vision claire des leviers et des acteurs à mobiliser sur tous les sujets agricoles et alimentaires que peut porter une commune ou son intercommunalité. Il mettra en réseau les élus formés avec des pairs exemplaires et pourra proposer un large panel d'actions adapté aux compétences des communes et des intercommunalités.*

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État